RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
Du jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes BEFFY Stéphanie, LIME Angèle, STEHLY Audrey
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien

Absent(e)(s) excusé(e)(s : GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, GAILLARD Alexandre
Absent(e)(s) : Néant
Délégation de pouvoir : PIGUET Colette à PERRIN Pascal, GAILLARD Alexandre à BILLAMBOZ Jean-Xavier
Secrétaire de séance : PERRIN Pascal

ORDRE DU JOUR

1° URBANISME :
- actualités d'urbanisme
- dernières autorisations accordées

2° CCLL : transfert de compétence PLU à la CCLL
3 ° SIEHL : Adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe
4° LOGEMENT COMMUNAL :
- attribution logement communal 17 Grande Rue
- Remboursement caution

5° PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
6° AIRE DE JEUX : validation de devis
7° RÉFECTION CHEMINS RURAUX : validation de devis
8° ENS : entretien cônes éboulis au château
9° POINTS DIVERS
- Demandes de la Paroisse UP 4 Monts

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :
- Vente parcelle communale ZH n°294 à M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura
- Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°16

Demandes acceptées à l'unanimité

1° URBANISME :

- **Vente parcelle communale ZH n°294 à M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura**

Mme le Maire rappelle :
- la délibération 2024/06-11-05 du conseil actant l'attribution de la parcelle ZH n° 294 sise au 15 chemin des Vaches, à M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura

- la signature du contrat de réservation en date du 16/11/2024,

- l'arrêté de non-opposition de la division parcellaire en date du 25/05/2021,

- Les opérations de bornage effectuées par le cabinet DEROCHE Benoît,

Elle indique avoir reçu la modification du parcellaire cadastral en date du 5 octobre 2021 faisant état des nouveaux numéros de parcelles cadastrales.

Mme le Maire sollicite dès lors l'autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte de vente de la parcelle viabilisée, cadastrée ZH n°294, d'une contenance de 939m², située « Chemin des Vaches » au profit de M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura, au prix de 60 euros le m², soit 56 340 euros le prix du terrain.

Madame le Maire indique que, dans le cadre de cette opération, la commune déclare :
- ne pas être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et **agir en tant que tel**
- que l'immeuble vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts et qu'il n'a pas été réalisé dessus de travaux significatifs ni mis en œuvre de moyens de commercialisation avérés,
- que la vente de ce terrain est réalisée et intervient dans la gestion du patrimoine communal non affecté à une activité économique, dans un but non lucratif et qu'à ce titre, elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA,
- que la valeur de l'actif sera réemployée au service des missions communales,
- que ce terrain appartient à la commune depuis très longtemps car lui provenant du remembrement.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 11 pour, autorise Madame le Maire et ses adjoints à signer l'acte de vente dans les conditions exposées ci-dessus.

• Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°16

Maître MARCONOT-CLEMENT Lydie, notaire associée à Saône, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°16, lieu-dit 4 Grande Rue. Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

• Actualités d'urbanisme

Mme le Maire explique les dernières actualités en matière d'urbanisme envoyées par le service d'urbanisme de Ornans en charge de l'instruction des dossiers de la commune.

• Dernières autorisations accordées

Permis de construire :
- M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura -15 chemin des Vaches : maison individuelle

Déclaration de travaux :
- M. BOHLY Michel – 9 voie de Pugey : construction d'un abri de voiture

2° CCLL : transfert de compétence PLU à la CCLL : Positionnement de la commune MONTROND-LE-CHATEAU sur le transfert de la compétence Plans Locaux d'Urbanisme à la Communauté de Communes Loue Lison

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), et notamment ses dispositions relatives au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).
Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes Loue Lison,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison arrêté le 5 novembre 2024, avec une approbation envisagée à l'automne,
Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de Communes Loue Lison conformément à l'article L.5211-17 du CGCT et demandant à la Communauté de Communes Loue Lison d'engager les démarches nécessaires à la modification de ses statuts afin d'intégrer cette compétence,
Considérant que la compétence n'a pas été transférée à la Communauté de Communes en 2021,
Considérant la possibilité pour l'EPCI de se prononcer à tout moment par un vote sur le transfert de cette compétence conformément à l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait par et avec les élus communaux, en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et développement du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, d'approuver le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Loue Lison.

3 ° SIEHL : Adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe
Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** a sollicité une adhésion au Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue au 1er janvier 2026.

Elle précise que le Comité syndical du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande.
En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.
La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs ;

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

- Accepte l'adhésion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel au SIEHL à compter du 1er janvier 2026

- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL.

4° LOGEMENT COMMUNAL :

- **Attribution logement communal 17 Grande Rue**

Mme TESSANNE Geneviève a donné son préavis pour le logement au 17 grande rue pour le 01 septembre 2025.

Une demande spontanée a été envoyée : celle de M. PETERLÉ Gaston qui désire changer de logement communal pour être au rez de chaussée.

Mme le Maire propose :

- d'attribuer le logement à M. PETERLÉ Gaston à compter du 01/09/2022.

Le loyer s'élève à 382,39 € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL) (indice en vigueur au mois de septembre 2025).

- sollicite le versement d'une caution par M. PETERLÉ Gaston de 382,39 € correspondant à un mois du loyer initial,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, attribue par 10 voix pour, 1 abstention, le logement numéro 2 au 17 grande rue à M. PETERLÉ Gaston à compter du 01/09/2025 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **Remboursement caution**

Le remboursement de la caution de Mme TESSANNE Geneviève se fera au moment de son départ le 01/09/2025 ainsi que celle de M. PETERLÉ Gaston pour le logement n°2 Route de Malbrans.

5° PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme le Maire présente le plan communal de sauvegarde de la commune qui est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est élaboré sous sa responsabilité.

Les Elus, approuvent, par 11 voix pour, le plan communal de sauvegarde, qui sera dès lors adressé à la Préfecture du Doubs et consultable en Mairie.

6° AIRE DE JEUX : validation de devis

M. COQUIARD Vincent, 1er adjoint, présente les devis reçus en mairie concernant la fourniture et la pose de nouveaux jeux sur l'aire de jeux collective du village.

Les 2 entreprises consultées sont KOMPAN sise à Dammarie les Lys et AJ3M sise à Couchey. Après échanges, le Conseil municipal choisi 2 jeux de l'entreprise AJ3M pour l'aire de jeux collective du village.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, valide le devis de l'entreprise AJ3M sise à Couchey pour un montant de 2 993,40 € HT soit 3 592,08 TTC.

7° RÉFECTION CHEMINS RURAUX : validation de devis

M. LOPES Guillaume, adjoint en charge de la voirie, expose les travaux de réfection à réaliser sur les chemins ruraux suivants : Chemin des Fosses, chemin rural des Près de Mérey, Chemin du Tacot, fossé le long du chemin du Puits de la Belle Louise.

2 entreprises ont fait une proposition, à savoir :

Pour le chemin des Fosses - Tronçon A, le chemin rural des Près de Mérey.

- TP BONNEFOY sise à Saône : 10 353,36 € TTC

Pour le chemin du Tacot, Chemin du Puits de la Belle Louise et chemin des Fosses - tronçon B :

- TP CLÉMENT CAILLARD sise à Epeugney : 11 201,40 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, de valider les devis des entreprises mentionnées supra à savoir :

- Pour le chemin des Fosses - Tronçon A le chemin rural des Près de Mérey : TP BONNEFOY pour un montant de 8 627,80 € HT soit un montant total de 10 353,36 € TTC
- Pour le chemin du Tacot, Chemin du Puits de la Belle Louise et le chemin des Fosses - Tronçon B : TP CLÉMENT CAILLARD pour un montant de 9 334, 50 € HT soit un montant total de 11 201,40 € TTC.

8° ENS : entretien cônes éboulis au château
Mme le Maire explique aux conseillers avoir signé le devis des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) de Franois pour des travaux d'entretien d'espaces verts autour des ruines du château pour un montant de 1 985 € TTC, qui se feront juste avant les journées du patrimoine.

9° POINTS DIVERS
- Demandes de la Paroisse UP 4 Monts : le dossier sera vu au prochain conseil de septembre.

Séance levée à 23 h 15

numéro de délibération	Objet
2025/17-07-01	Vente parcelle communale ZH n°294 à M. GODET Fabien et Mme MANGENOT Laura
2025/17-07-02	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°16
2025/17-07-03	Positionnement de la commune MONTROND-LE-CHATEAU sur le transfert de la compétence Plans Locaux d'Urbanisme à la Communauté de Communes Loue Lison
2025/17-07-04	Adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe
2025/17-07-05	Attribution Logement communal – 17 grande rue
2025/17-07-06	Approbation Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
2025/17-07-07	Devis pour nouveaux jeux pour l'aire de jeux collective du village
2025/17-07-08	Travaux de réfection chemin ruraux

Le Maire
Angèle LIME

Secrétaire de séance
Pascal PERRIN

MAIRIE DE MONTROND-LE-CHATEAU (Doubs)